



## La France et la Suisse sur la voie de trouver un Accord sur le télétravail frontalier « une excellente nouvelle pour le Grand Genève et le bassin lémanique ! »

L'information n'est toujours pas officielle mais les autorités françaises et suisses semblent en bonne voie pour trouver un Accord pérenne sur le télétravail frontalier, dans les prochaines heures ou dans les prochains jours. Cet Accord permettra aux travailleurs frontaliers de télétravailler jusqu'à 40 jours par an sans compensation fiscale et entre 40 et 90 jours avec un système de compensation dont les modalités restent à préciser.

« Cette perspective d'accord pérenne est une excellente nouvelle pour le Grand Genève et le bassin lémanique. Les gouvernements français et suisse semblent trouver les conditions d'un accord équilibré. Il permet le maintien du télétravail tout en le régulant et en le limitant. Depuis près de deux ans à présent, nous appelons à la recherche de cette solution. Le nombre de jours proposés dans l'Accord semble rejoindre, en une formule, l'objectif que nous proposons : garantir le télétravail frontalier en lui fixant une double limite : une limite de temps et une limite de géographie. La limite de temps actuellement retenue par les Gouvernements appellera naturellement une limite de géographie. Je tiens à saluer le travail effectué par le Pôle métropolitain du Genevois français, les élus parlementaires du territoire ainsi que la Mission opérationnelle transfrontalière, qui ont oeuvré pour parvenir à cet accord. » Christian Dupessey, Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

### Contact presse

Sébastien JERDELET

Tél. : +33 (0)630 91 48 16

communication@genevoisfrancais.org

genevoisfrancais.org